



PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education Séance du 29 Mars 2016

Dix-sept membres du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique sur 24 étaient présents ou représentés, quatre procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par M. le Recteur

M. Pierre-Alain CHIFFRE (procuration à M. Bruno HEIN)
Mme Anne DAUVERGNE (procuration à Mme Sophie PROST)
M. Bruno HEIN
Mme Sophie PROST
Mme Annie SIMONET

Membres désignés par M. Le Président de l'uB

Mme Sophie AUDIDIERE
Mme Claire CACHIA
Mme Géraldine FARGES
Mme Elsa LANG-RIPERT
Mme Séverine MILLOTTE
M. Max NOUBEL
M. Paul OLRY
Mme Véronique PARISOT (départ à 9 H 45)
M. Thomas VERJANS

Membres désignés par les membres du Conseil d'école

M. Vincent BONNAIRE (procuration à M. Laurent TAINTURIER)
Mme Anne-Marie HOUILLON (procuration à M. Max NOUBEL)
M. Laurent TAINTURIER

Membres invités

M. Jean-Denis DETRAIT Mme Marie-Geneviève GERRER Mme Françoise SALVADORI

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1 Compte-rendu du COSP du 11 février 2016
- 2 Composition CPER Sciences de l'éducation
- 3 Point sur la formation à distance
- 4 Niveau B2 (étudiants étrangers s'inscrivant en L3 EFEC à distance) et C1 (étudiants en formation à distance en master Sciences de l'éducation)
- 5 Offre de formation 2017-2022 (départements MEEF Diderot Sciences de l'éducation et licence EFEC)
- 6 Questions diverses



Après s'être assuré du quorum, M. Max NOUBEL, Président du COSP, ouvre la séance et aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 11 Février 2016

Le procès-verbal de la séance du 11 Février 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés. M. le Président du COSP rappelle la date de la prochaine séance fixée au mercredi 8 Juin à 9 H 00.

Mme Marie-Geneviève GERRER signale que les fiches AOF (architecture de l'offre de formation) doivent être remontées pour le 29 avril. Il ne reste plus qu'à finaliser celle de la 4ème mention master Pratique et Ingénierie de la Formation (PIF) "Accompagnement et Analyse de Pratiques Professionnelles" (2A2P) pour laquelle l'ESPE a pris du retard. En effet, lors du dernier Conseil d'Ecole, le Directeur de l'ESPE de Besançon a rappelé l'engagement de l'ESPE de Dijon de co-accréditer cette 4ème mention. L'université de Bourgogne va donc déposer une accréditation avec son propre schéma. L'université de Franche-Comté va en faire de même en précisant qu'elle est co-accréditée avec l'université de Bourgogne. Une rencontre avec les collègues de Besançon est prévue le 10 mai et la gouvernance a donné son accord pour que la fiche AOF commune aux deux ESPE soit remontée vers le 20 mai.

Mme Marie-Geneviève GERRER ajoute que, lors de la présentation de cette formation au Conseil d'Ecole, M. Denis LOIZON avait précisé que les formateurs académiques étaient les bienvenus dans la mesure où ils en avaient les compétences et que cela correspondait à leur domaine de recherche. Dès lors, la phrase suivante pourrait être ajoutée dans la fiche AOF: "Les cours et suivis de stages seront assurés par les formateurs de l'université de Bourgogne et du Rectorat en fonction de leurs compétences et de leur domaine de recherche". L'ESPE va prendre contact avec M. Julien MARLOT afin qu'il fournisse une liste indicative de formateurs académiques susceptibles d'intervenir dans cette formation.

2 - Composition CPER Sciences de l'éducation

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que l'objectif d'un CPER est de permettre une réflexion avec tous les partenaires de la formation. Le CPER Education-Formation porte les M1-M2 Recherche Sciences de l'Education, les M2 PESE et CCRF ainsi que le M1 IMEF fortement mutualisé avec le master IMC du Département Denis DIDEROT. Ce CPER s'est réuni jeudi dernier pour réfléchir à une nouvelle composition et à l'intégration ou non de la responsable du M1 Recherche en Education ainsi que de la Directrice du Département Denis Diderot en tant que membres avec voix délibérative. Le CPER a émis un vote favorable pour la responsable du M1 Recherche. La Directrice du Département Denis DIDEROT a obtenu 3 voix pour et 3 voix contre. Mme Marie-Geneviève GERRER précise que le nombre important des membres de Sciences de l'Education dans ce CPER est justifié puisque les enseignements sont assurés quasiment à 80 % par Sciences de l'Education. Mais, dans la mesure où la mutualisation en M1 avec Denis DIDEROT est conséquente, il est logique que sa Directrice le représente en tant que partenaire.

D'autre part, un Maître de Conférences va être nommé en remplacement de M. André GIFFARD - PAST - responsable master CCRF – qui a fait valoir ses droits à la retraite. Les membres du CPER auraient souhaité que M. GIFFARD reste membre en tant que personnalité extérieure (en remplacement de M. Laurent HUGOT) le temps de transmettre son expérience et d'assurer le lien entre le réseau et la formation.



Mme Sophie AUDIDIERE signale qu'elle ne souhaite pas qu'un responsable de département siège es qualités dans le CPER car elle considère qu'il n'a pas à s'exprimer sur le perfectionnement des diplômes. En revanche, il est tout à fait indispensable que tous les de formation soient présents. responsables Elle précise qu'elle-même Mme Véronique PARISOT ont plusieurs fonctions. Elles sont toutes deux Directrice de Département dont la fonction consiste, pour une large part, à gérer administrativement une équipe pédagogique. Et puis, il y a des responsabilités pédagogiques qui consistent à piloter, à superviser les diplômes. Mme Sophie AUDIDIERE pense que le département n'est jamais à l'abri d'un changement de Direction avec qui il peut y avoir désaccord. Les conseils de perfectionnement doivent conserver une autonomie qui repose sur des responsabilités strictement pédagogiques des diplômes.

Mme Véronique PARISOT convient que le point de divergence repose sur la définition des fonctions mais il lui semble qu'une Directrice de département a essentiellement une visibilité pédagogique. Cela étant, sur 5 formations, 3 relèvent du Département Denis DIDEROT (IMEF, PESE et CCRF). Il est vital que le lien avec Culture demeure car Culture ne vit qu'avec Education-Formation. C'est 25 % - 75 %. Et si Education-Formation, pour une raison ou pour une autre meurt, Culture ne pourra pas survivre et c'est le département DIDEROT qui disparaît. Il est donc extrêmement important de continuer à construire des projets communs. De plus, Mme Véronique PARISOT va devoir reprendre la charge de M. GIFFARD pour tisser les liens avec le réseau puisque la gestion repose sur ce lien avec l'extérieur. Sans ces liens, les crédits ne seraient plus abondés comme ils le sont actuellement, ce qui entraînerait la mort d'Education-Formation et de Culture. A ce titre, et par rapport à son rôle de Directrice de Département, il lui semble donc justifié de participer au CPER avec voix délibérative.

Puisqu'il faut assurer la présence de Denis DIDEROT, Mme Sophie AUDIDIERE suggère de réserver soit un siège pour le M1 IMEF auquel s'ajouterait un siège pour un master Culture, soit 2 sièges pour le M1 IMEF, un pour la partie Culture et un autre pour la partie Education-Formation.

Mme Véronique PARISOT signale que la composition du CPER ne peut pas dépasser 11 personnes. Elle précise que le tronc commun du M1 IMEF est un tronc commun Education-Formation/Culture qui porte sur plus de 300 H. Ensuite, les étudiants se spécialisent soit en Education-Formation soit en Culture sur un volume beaucoup plus faible de 200 H.

Mme Marie-Geneviève GERRER propose que Mme Véronique PARISOT participe au CPER en tant que représentante de la partie mutualisée.

Mme Séverine MILLOTTE indique que cette fonction n'existe pas. Le vote consiste ici à nommer une personne qui effectue un travail alors qu'il devrait reposer sur une fonction représentée par quelqu'un.

Mme Sophie PROST signale qu'il serait beaucoup plus logique d'identifier d'abord des fonctions et voir ensuite qui mettre en face plutôt que l'inverse.

Mme Géraldine FARGES constate que les fonctions sont assez imbriquées les unes dans les autres mais que la séparation des activités n'est pas clairement définie. Il serait souhaitable de déterminer quelle fonction peut faire partie du CPER et qui correspond à cette fonction.

Mme Marie-Geneviève GERRER propose alors "enseignante, responsable de la formation mutualisée".





M. Max NOUBEL pense qu'il y a un problème de reconnaissance des spécificités de DIDEROT. Sa voix ira donc dans le sens d'un rééquilibrage avec DIDEROT.

M. le Président du COSP propose de soumettre au vote l'inversion des données, c'est-à-dire d'abord les fonctions et ensuite les noms. Cette présentation est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. le Président du COSP propose de soumettre au vote la composition du CPER telle que définie ci-après :

Responsable M2 Recherche Sciences de l'Education : Sophie MORLAIX Responsable M1 Recherche Sciences de l'Education : Sophie AUDIDIERE

Responsable M2 PESE: Magali DANNER

Responsable M2 CCRF : le nouveau Maître de Conférences

Enseignant, responsable de la formation mutualisée : Véronique PARISOT

2 enseignants : Jean-François GIRET et Géraldine FARGES

Personnalités extérieures :

Représentant du réseau Education-Formation : André GIFFARD

Directrice de l'IRFA - Mme Fabienne PETIT

Représentant des étudiants :

Mme Inès ALBANDEA

<u>Invités permanents</u>:

Principal: Vincent LORIUS - Principal du collège St Exupéry - Mâcon

IEN : Sophie PROST : IEN Sciences biologiques sciences sociales appliquées

Mmes Sophie AUDIDIERE et Véronique PARISOT quittent la salle, soit 15 membres présents ou représentés au moment du vote :

> 3 Pour

➤ 12 Abstentions

M. le Président du COSP déclare la proposition telle qu'elle a été modulée ci-dessus adoptée.

3 - Point sur la formation à distance

Mme Sophie AUDIDIERE informe les membres du COSP qu'une concertation est en cours entre les différentes composantes engagées dans la formation à distance et le CFOAD. En effet, l'équipe du CFOAD subit certaines tensions et est en souffrance car il n'y a plus d'intermédiaires entre les étudiants et le service administratif, entraînant ainsi une surcharge de travail, que ce soit d'accueil, d'orientation mais aussi de réception de plaintes et d'agressivité de la part des étudiants. Depuis 2 ans, le département Sciences de l'Education s'efforce de dialoguer avec les services du CFOAD afin d'améliorer la communication des informations aux étudiants ou sur les sites Internet, d'harmoniser les calendriers, les procédures de dépôt de travaux et de convocation des jurys de façon à éviter un surcroît de travail du CFOAD. Les enseignants du Département Sciences de l'Education ont à la fois le sentiment que leur liberté pédagogique est respectée tout en travaillant en bonne entente avec l'administration.



4 groupes de travail se réunissent en ce moment sur le sujet du CFOAD. Le Département Sciences de l'Education siège dans deux d'entre eux : "Missions" et "Pédagogie". Le groupe "Missions" a pour objectif principal l'examen de la charte du CFOAD dans laquelle figure l'usage de la plateforme numérique de communication avec les étudiants (dépôt des travaux, saisie des notes....). Le second sujet concerne la mission d'une éventuelle direction pédagogique du CFOAD, fonction assurée il y a quelques années par des enseignants-chercheurs. L'analyse des personnels du CFOAD démontrant qu'un certain nombre de conflits est lié à la disparition de cette fonction conduit le département Sciences de l'Education à soutenir cette proposition.

Pour le groupe "Pédagogie", tout comme le groupe "Missions", il y a une vraie distinction entre le point de vue du Département Sciences de l'Education et celui du Département des Lettres qui demande de constituer le CFOAD en une nouvelle UFR avec une véritable Direction pédagogique et un Conseil de Perfectionnement. Or, le Département Sciences de l'Education pense lui que toutes les formations relèvent uniquement du pilotage et de la responsabilité des composantes (mêmes diplômes, mêmes fiches filières, mêmes modalités d'évaluation, et dans la mesure du possible mêmes enseignants). Cette direction pédagogique ne peut en aucun cas se substituer à la direction du département. Le 2ème point de divergence concerne l'utilisation de la plateforme et donc une spécificité pédagogique propre au CFOAD. Dans l'état actuel des choses, les enseignants du département Sciences de l'Education s'adaptent à la licence sans qu'il soit nécessaire de mettre en place et de réfléchir à un contrat pédagogique spécifique à la distance. Cet avis n'est pas partagé par les collègues de Lettres en particulier, impactant ainsi la direction pédagogique et la charte du CFOAD. Le CFOAD est un service avec lequel le département Sciences de l'Education souhaite vraiment travailler en bonne entente mais le département ne souhaite pas s'engager dans une démarche de rénovation profonde des maquettes, donc des pratiques, eu égard au fait qu'elles soient à distance.

Mme Géraldine FARGES rappelle les 4 formations qui existent au Département Sciences de l'Education : la L3 en Education-Formation, le M1 et M2 Recherche en Education et le M2 PESE. Depuis 2 ans, le département Sciences de l'Education a fourni un gros travail d'harmonisation des formations afin que les fiches filières soient identiques en présence et à distance. C'est donc cette approche que le Département défend dans un contexte où les réunions attestent que les collègues de Lettres ont eux tout intérêt à défendre une spécificité de la formation à distance utilisant des moyens propres aux technologies d'enseignement numérique et à distance. Au niveau pédagogique, les formations à distance du département Sciences de l'Education fonctionnent bien sans pour autant utiliser des outils type forums, web conférences... Le Département Sciences de l'Education a essayé de conserver une certaine liberté d'organisation afin de continuer à faire ce que chaque collègue considère le plus adapté à la formation sans se voir imposer des pratiques spécifiques. Il ne faut pas que cela soit une obligation et par conséquent cela ne doit donc pas être inscrit dans une charte sensée valoir pour tous les télé-enseignants.

Un autre point qui mérite d'être clarifié concerne la question des tutelles des formations à distance qui sont à l'ESPE mais portées par le PSIUN, service informatique de l'université, ce qui pose un problème de cohérence administrative et budgétaire.

Mme Sophie AUDIDIERE indique que pour réguler et assurer la fluidité, il n'y a qu'une entrée unique pour les candidatures L3-M1-M2. Ensuite, ce sont les commissions pédagogiques qui les ventilent soit sur la modalité à distance, soit sur la modalité en présence. La difficulté majeure réside dans le nombre restreint d'étudiants en présence et très important à distance, ce qui entraîne un problème d'encadrement. Et depuis 3 ans, le département essaie de connaître le seuil de rentabilité des diplômes sans obtenir de réponse.



Mme Marie-Geneviève ajoute qu'il est aberrant que les diplômes soient signés par la Directrice du PSIUN mais elle précise que l'accrochage ou non au PSIUN de nos diplômes à distance, est en cours de réflexion par la gouvernance. Pour ce qui est du budget, jusqu'à présent, la partie financière des formations à distance était gérée par le CFOAD sans que l'ESPE ait un droit de regard. Cependant, après la phase transitoire, l'ESPE deviendra complètement maître de la situation sur le budget 2017, ce qui permettra de connaître avec exactitude le coût de la formation à distance.

M. Thomas VERJANS apporte une précision sur les collègues de Lettres : un certain nombre de personnes qui s'expriment au CFOAD ne s'expriment pas au nom de Lettres. La voie n'est pas uniforme et cristallise une tension depuis 2 ans.

Mme Sophie AUDIDIERE revient sur ses propos car elle aurait effectivement dû préciser que cette volonté d'automatisation de la formation à distance n'est pas une volonté de tout le département des Lettres mais de la partie des enseignants de Lettres statutairement recrutés au CFOAD.

4 - Niveau B2 (étudiants étrangers s'inscrivant en L3 EFEC à distance) et C1 (étudiants en formation à distance en master Sciences de l'éducation)

Mme Sophie AUDIDIERE fait un point sur l'évolution des diplômes. Un niveau de certification B2 pour tous les inscrits en L3 et un niveau de certification C1 pour les étudiants en master 1 et 2 sont dorénavant exigés. Il s'agit d'une recommandation de l'université de Bourgogne qui n'a jamais été appliquée au CFOAD. La certification du niveau de langue va également être vérifiée par le service des Relations Internationales. Ensuite, les procédures internes à la candidature en master ne permettront plus aux étudiants de s'inscrire en M1 ou en M2 sans avoir déposé au préalable un projet de recherche substantiel qui aura été visé par la commission pédagogique. Enfin, il va y avoir harmonisation des calendriers (admissions, jurys...) et il n'y aura qu'une seule vague d'admission.

Mme Géraldine FARGES ajoute que les comités d'admission, les dates de jurys... ne sont pas à l'initiative de la scolarité centrale de l'ESPE puisque c'est le CFOAD qui constitue les jurys, les calendriers....

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que le Département Sciences de l'Education ne soutient pas l'autonomisation du CFOAD qui doit rester un service et que la composante doit garder le pouvoir pédagogique entier sur sa formation. Comme le Département Sciences de l'Education se débat avec le problème de niveaux B2 pour les L3 et C1 pour les masters depuis plusieurs années, Mme Marie-Geneviève propose aux membres du COSP d'appuyer cette décision en lui témoignant son soutien dans cette démarche.

M. le Président du COSP soumet au vote le soutien de la démarche du Département Sciences de l'Education pour une certification B2 en licence et C1 en master ainsi que vers une formation raccrochée et dépendante pédagogiquement de l'ESPE, ce qui est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.



5 - Offre de formation 2017-2022 (départements MEEF – Diderot – Sciences de l'éducation et licence EFEC)

Avant de continuer sur l'évolution des fiches filières, Mme Géraldine FARGES aimerait inscrire à l'ordre du jour du prochain COSP, à titre informatif, un point sur les critères d'admission en L2 et L3. La commission d'admission doit se réunir le 22 Juin alors que les critères ne sont pas forcément définis. Mme Géraldine FARGES ajoute qu'il a été clairement précisé sur les dossiers de candidature en L3 que l'option dans laquelle les candidats se retrouveront ne préjuge pas de leur orientation en master.

Licence EFEC

Mme Géraldine FARGES indique que sur les 3 années L1-L2-L3, une langue vivante facultative est intégrée dans chacune des fiches filières.

La principale modification de la fiche filière de la L3 concerne le changement d'intitulés des options : enseignement devient "initiation aux disciplines scolaires" - Culture animation devient "éducation artistique et culturelle" et Education-Formation devient "Enjeux contemporains en éducation et formation".

Pour la L2, c'est la mise en place de mineures qui est désormais introduite dans la fiche filière.

Quant à la L1, elle a très peu changé si ce n'est l'enseignement TUICE qui bascule de la L3 vers la L1. La continuité de l'enseignement informatique L1-L2 est assurée.

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que les fiches filières L1 Nevers et Dijon sont strictement identiques. Néanmoins, contrairement à ce qui avait été annoncé, les cours en visio-conférence entre Dijon et Nevers ont été supprimés car sa mise en œuvre est très complexe. De plus, le public d'étudiants en L1 prouve qu'il n'est pas vraiment en situation de maturité intellectuelle pour assister à des cours en visio conférence. Certains cours vont être doublés sur les deux sites mais la majeure partie des cours va être propre à Nevers. La L1 Nevers sera une formation autonome mais avec les mêmes exigences, les mêmes examens que la L1 Dijon.

Mme Françoise SALVADORI demande si les lycéens de Nevers devront obligatoirement suivre la L1 à Nevers.

Mme Marie-Geneviève GERRER répond que tout dépendra des groupes. APB a enregistré près de 500 demandes dont 200 sur Nevers mais pour l'instant il n'y a aucune visibilité. L'espoir est d'arriver à une situation similaire à l'année dernière, à savoir ne pas dépasser les 90 étudiants à Dijon (3 groupes) et 30 à Nevers (1 groupe). Seule la L1 ouvre à Nevers, les étudiants viendront forcément en L2 à Dijon. Pour des étudiants un peu fragiles, une petite structure dans laquelle ils seront très encadrés peut d'ailleurs se montrer rassurante. Et puis il y a tout le projet culturel extrêmement bien organisé, auquel toutes les structures culturelles de Nevers collaborent. C'est donc beaucoup de points positifs que les étudiants ignorent sans doute.

Mme Françoise SALVADORI a pu constater que les lycéens font assez tôt le choix d'être professeurs des écoles. Cependant, ils hésitent entre suivre une licence disciplinaire ou aller directement en L1 EFEC. Quelle est la réponse à leur apporter ?



Mme Elsa LANG RIPERT précise que les étudiants n'ont pas l'obligation de suivre la L3 EFEC pour rentrer en M1 MEEF. Il faut une licence et n'importe laquelle, c'est valable aussi à Dijon.

Mme Sophie AUDIDIERE pense que la L1-2-3 EFEC aura un intérêt pour les étudiants qui veulent construire un projet professionnel autour du monde de l'éducation et de la formation puisqu'elle va leur ouvrir d'autres horizons que le M1 MEEF. Avoir une licence disciplinaire n'empêchera pas de faire un M1 MEEF pour être Professeur des Ecoles alors que si c'est un projet général plus vaste il peut être intéressant de s'orienter en EFEC.

M. le Président du COSP soumet au vote les fiches filières de la licence EFEC qui sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M1 - M2 MEEF

Mme Elsa LANG RIPERT indique que les fiches filières du département MEEF ont été votées au dernier COSP et présentées en Conseil d'Ecole le 9 Mars. Par rapport aux fiches filières transmises aux membres du COSP, la seule différence concerne l'ajout des heures des UFR pour le 2nd degré. A ce jour, il ne manque que celles de Lettres qui viennent de passer dans le conseil d'UFR.

Mme Françoise SALVADORI demande s'il existe une capacité d'accueil et si la sélection à l'entrée en M1 est possible. D'autre part, le nombre insuffisant de berceaux de stage pose problème. Le rectorat aurait peut-être la possibilité de communiquer un nombre indicatif de places.

Mme Elsa LANG RIPERT précise que la capacité d'accueil existe au moins au niveau des salles. Pour les Professeurs des Ecoles, il n'y a pas de sélection puisqu'ils pourraient être tous accueillis sur les sites délocalisés même si le résultat ne correspond pas forcément à leur choix géographique. Il s'agirait plutôt ici de sélection géographique.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que la sélection est en cours de réflexion entre les universités et le ministère. L'université vient de remonter les M2 à entrée sélective. Pour l'instant, les M1 ne sont pas sélectifs mais ce point est à l'étude au niveau ministériel. Le réseau ESPE mène également cette réflexion. En ce qui concerne les berceaux de stage, le Rectorat n'est pas responsable de l'insuffisance de places. Toutes les ESPE ont le même problème et le Réseau ESPE va remonter au ministère tout ce type de demandes et questionnements.

Par rapport à la rubrique "Démarches de l'étudiant fonctionnaire-stagiaire en cas d'absence", Mme Sophie PROST demande s'il ne serait pas possible de préciser qu'en cas d'absence non justifiée le rectorat exerce un retrait sur salaire.

S'agissant d'une fiche filière universitaire, Mme Elsa LANG RIPERT indique que c'est ennuyeux mais qu'indépendamment, un document reprenant toutes les conditions de présence, absence, assiduité, retenue sur salaire, leur est transmis en début d'année ainsi que la note du recteur.

Mme Annie SIMONET constate que les objectifs des métiers de l'enseignement adapté apportent une lecture très positive. Cependant, la notion "Pratiques professionnelles au sein d'une équipe



pluri-catégorielle" mériterait peut-être d'être précisée en faisant apparaître les personnes ressources et leur rôle.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que c'est le but de la fiche AOF dans laquelle il est éventuellement possible de lister les personnes ressources. L'ESPE se charge d'établir les fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et AOF.

M. Jean-Denis DETRAIT précise que pour l'instant les fiches RNCP et AOF sont déterminées par mention. Les annexes descriptives par contre sont établies par parcours.

Mme Françoise SALVADORI demande si ces fiches AOF ne devraient pas être remontées par discipline puisqu'il lui semble que dans la rubrique "potentiel enseignants", il faut noter les noms, les titres....

Mme Marie-Geneviève GERRER explique que l'ESPE va devoir transmettre le dossier d'accréditation à l'université et au ministère. Rien qu'au département MEEF, il y a 300 intervenants. Le plus simple est peut être que chaque responsable remplisse une fiche annexe avec leurs noms.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique, qu'elle a procédé à deux petites modifications dans la fiche AOF Sciences de l'Education ("parcours" à la place de "spécialité" et "Sophie" à la place de "Sandrine AUDIDIERE"). Elle signale aussi qu'il est indiqué que le CPER se réunit une fois par an alors que dans le règlement intérieur 2 réunions par an sont prévues. Il faudra donc modifier en ce sens.

M. Jean-Denis DETRAIT précise qu'en effet il doit y avoir cohérence entre les deux.

Mme Marie-Geneviève GERRER informe les membres du COSP que les fiches AOF, qui reprennent les objectifs et les équipes de formation, leur seront transmises par envoi électronique. Si les remarques sont à la marge, elle leur propose de donner leur quitus par vote électronique, sinon une séance du COSP sera provoquée.

Mme Sophie PROST signale que lors d'un précédent COSP sur les fiches filières de la licence EFEC, il y avait un tableau récapitulatif des modalités de contrôle de connaissances assez intéressant qui n'apparaît pas dans les fiches filières.

Mme Elsa LANG RIPERT indique que c'est en cours de réflexion. Il va y avoir un tableau dans lequel figureront l'évaluation, les modalités, ce qui est attendu. Il existe déjà dans le tronc commun et il sera décliné sur toutes les UE. Un livret de cours sera également rédigé au fur et à mesure de la réécriture des modules.

Sciences de l'éducation/Denis DIDEROT

Mme Sophie AUDIDIERE indique qu'il s'agit des masters M1 IMEF et M1 et M2 Sciences de l'éducation. Par rapport à la fiche filière IMEF passée en CE du 9 Mars, il y a une modification qui consiste en un retrait de 52 heures mutualisées et réaffectées directement au disciplinaire :

24 H de langue vivante 2

16 H d'outil informatique (doublons)

12 H de communication

La fiche filière Sciences de l'Education - M1 Recherche a été bien réduite puisque maintenant il y a 276 h de cours + le stage (180 h de CM + 96 h de TD) y compris les heures "travail



exploratoire de recherche" qui correspond au mémoire de recherche. Le M2 a été également réduit à 332 h de présence pour les étudiants (150 h de CM + 162 h de TD et 20 h de TP). Ces restrictions de volume horaire ont été obtenues essentiellement en supprimant les options.

- 3 éléments sont communs aux maquettes de M1 M2 à distance comme en présence :
- ✓ ajout de la mention de l'obligation d'obtenir un niveau C1 en langue française pour s'inscrire en M1 comme en M2.
- ✓ liberté du département d'orienter les étudiants vers la présence ou la distance avec la mention suivante : "la commission pédagogique peut orienter l'étudiant soit vers la modalité du master en présence soit à distance" en rappelant qu'il existe pour les étudiants salariés un régime spécifique. La seule notion salariale n'est donc pas suffisante pour exiger une inscription à distance.
- ✓ modification des règles de compensation : désormais la compensation des notes s'opère entre les matières dans les UE mais pas entre les UE ni entre les semestres.

Enfin, l'intitulé du M1 et M2 a changé : Métiers de la recherche en éducation - difficultés et réussites scolaires devient "Recherche et études en éducation".

La responsabilité pédagogique du M1 va être assurée en présence par Mme Sandrine GARCIA et à distance par Mme Sophie AUDIDIERE. A terme, lorsque le M1 à distance sera stabilisé côté CFOAD, une seule personne assurera la responsabilité pédagogique du M1 présence et du M1 distance.

M. le Président du COSP soumet au vote les fiches filières Sciences de l'Education-Denis DIDEROT qui sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. le Président du COSP soumet au vote les fiches filières du département MEEF, sauf les Lettres non encore transmises aux membres du COSP, qui sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mme Marie-Geneviève GERRER ajoute qu'il faudrait également soumettre au vote la fiche filière de la mention PIF. L'ESPE s'engage à ajouter dans l'encadré "co-accrédité avec l'ESPE de Franche-Comté" ainsi que la phrase "les cours et suivis de stages seront assurés par les formateurs de l'université de Bourgogne et du Rectorat en fonction de leurs compétences et de leur domaine de recherche" dans la fiche AOF de co-accréditation.

En tenant compte des ajouts proposés, la fiche filière de la 4^{ème} mention PIF est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Par rapport au compte-rendu du COSP qui parvient souvent aux membres très peu de temps avant la séance, Mme Sophie PROST demande s'il ne pourrait pas être diffusé aux membres du Conseil d'Ecole puisque le COSP est un conseil préparatoire au Conseil d'Ecole.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que cette année, il a été impossible de planifier correctement les séances COSP – Conseil d'Ecole. Bien souvent, les séances du COSP ont précédé de quelques jours seulement celles du Conseil d'Ecole. Néanmoins, en début de chaque séance de Conseil d'Ecole, un point détaillé sur le COSP est proposé.

Mme Marie-Geneviève GERRER remercie Mme Françoise SALVADORI ainsi que M. Thomas VERJANS, et derrière eux les UFR, pour avoir accepté de participer aux séances du COSP.



C'est une caution importante des UFR avec qui le travail sur les fiches filières s'est bien passé, à part la dernière pierre d'achoppement autour des colles, sujet certes douloureux, mais que l'aspect financier a fini par trancher. Le travail sur les fiches filières étant terminé, la présence de Mme Françoise SALVADORI n'est plus nécessaire en COSP. Toutefois, si un point inscrit à l'ordre du jour le nécessitait, M. le Président du COSP ne manquerait pas de l'inviter à nouveau.

La séance est levée à 11 H 00.

Le Président du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE

Max NOUBEL